

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : DEVA1414145S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges Desclaux, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Valérie Cariou-Pilate, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Mme Karine Osty, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources.

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Isabelle Larrieu, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Marie-Paz Montoya, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. Gérald Gogo, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Nicole Garcia, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, régisseuse de recettes.

Article 5

La décision du 25 avril 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juillet 2014.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*
P. CIPRIANI